



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul  
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :

8

Conseillers votants : 9

*Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 12/09/2025*

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés :

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

#### Objet de la délibération n° 41/25 :

#### **EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI DES IMMEUBLES RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 G**

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Le conseil, après en avoir délibéré, refuse d'appliquer cette exonération.

**Pour : 0**

**Contre : 9**

**Abstention : 0**

Amélie PEROUX

Laurence BROQUERIE

Secrétaire

Maire